

TARIFICATION LICENCES ET AFFILIATIONS
applicable pour tous les Comités départementaux affiliés à la Fédération
Saison 2022 /2023 - Valable du 01/09/2022 au 31/08/2023

Une licence prise auprès d'un Comité départemental donne accès aux activités de tous les départements affiliés à notre Fédération ainsi qu'à toutes les organisations fédérales (stages, manifestations sportives, séjours, voyages, etc.)
 Voir conditions et disponibilités auprès des dirigeants du Comité départemental.

AFFILIATION DES ADHERENTS

TYPES DE LICENCES	Licence Avec Option IDC de base (Raqvam)	Licence Avec Option IDC renforcée (IA Sport +)	Pour des raisons d'optimisation des coûts et d'une couverture assurantielle performante, la 2FOPEN a fait le choix de proposer l'assurance de base Indemnisation Dommages Corporels incluse dans le prix de la licence. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, nous vous en ferions le remboursement dès votre demande adressée à la Fédération • par coupon détachable MAIF (cf. documents MAIF via votre comité départemental) • ou par mail personnel avec votre n° de licence 2FOPEN et votre RIB adressés à comptabilite@2fopen.com
Unique Pour toutes catégories socio-professionnelles	39 €	50 €	
Enfant de moins de 6 ans De 0 à 5 ans au 1 ^{er} septembre 2021	9 €		
Jeune De 6 à 18 ans, étudiant ou demandeur d'emploi	25 €	36 €	
Club Santé Seniors MGEN Membre d'un Club Santé Seniors affilié à un Comité départemental 2FOPEN	28 €	39 €	
Temporaire de 0 à 2 nuitées Valable pour toutes activités ou sorties ponctuelles Renouvelable <u>UNE fois</u> dans l'année sportive (hors Challenges et stages sportifs de plus de 2 nuitées)	10 €		

Les tarifs des licences 2FOPEN sont les mêmes pour tous les Comités départementaux qui peuvent majorer ces tarifs en ajoutant une part départementale.

**COTISATION ANNUELLE A RÉGLER PAR LES LICENCIÉS =
 PRIX DE LA LICENCE 2FOPEN + ADHÉSION AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL**

AFFILIATION DES COMITES DEPARTEMENTAUX A LA 2FOPEN

TARIFS DES AFFILIATIONS ANNUELLES pour la saison 2022-2023	à régler au 15 septembre 2022
Comité départemental et Ligue 2FOPEN/USFEN-FP Association déclarée en Préfecture et affiliée à un Comité départemental	10,00 €
Sections affiliées à un Comité départemental	0,00 €

RETROCESSION SUR LICENCE 2022/2023

La rétrocession s'élèvera à **4 €** par licence, à l'exception des licences enfants, jeunes et temporaires. Pour les CSS-MGEN, elle s'élèvera à **7 €** par licence, sous réserve de signature de la convention départementale (copie adressée au siège national). Le versement sera effectué courant décembre 2023.

Rappel : Les rétrocessions sur licences ne seront versées que si le Comité départemental transmet avant le 1^{er} novembre 2023 :

- Procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- Bilan financier de l'exercice incluant la trésorerie des sections distinctes (CSS ou autres)
- Fiche d'informations Excel du Comité départemental (composition bureau et activités) à jour